

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	21 octobre 2025
Délibération N°	02
Date de la convocation	10 octobre 2025
Objet	5.5 Délégations de signatures du Directeur Général aux directeurs ou chefs de service et subdélégations de signature (remplace la délibération n°2 du 17/09/24)

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-un octobre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HERAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Denis MAULANDI, Christophe MORALES, Jacques RIGAUD, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Manar BOUIDA, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Augustin CHOMEL (démission)
Serge RABINEAU
Sabine SCHURMANN

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Christophe DESTAING (pouvoir à MME ARTIERES)
Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)
Yves FERRANDO (pouvoir à MME ARTIERES)
Gilbert FOUILHE (pouvoir à M VINCENT)
Régine ILLAIRE (pouvoir à MME PESTEIL)
Michel MEJEAN (pouvoir à MME REYNES)
Nicole MORERE (pouvoir à MME BOUIDA)
Laure TONDON, (pouvoir à M RIGAUD)
Patricia WEBER (pouvoir à M GAUDY)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20251021-20251021-02-DG-DE
Date de télétransmission : 22/10/2025
Date de réception préfecture : 22/10/2025

Objet : Délégations de signature du Directeur Général aux directeurs ou chefs de service et subdélégations de signature (remplace la délibération n°02 du 17 septembre 2024)

Le 21/10/25

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n° AD/290424/H/2, n°AD/170225/H/2 et n° AD/230625/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants.

Vu le Code de la construction et de l'habitation et, notamment, son article R.421-18,

Vu le Décret n° 2022-706 du 26 avril 2022 relatif à la gouvernance des offices publics de l'habitat et modifiant le code de la construction et de l'habitation

Le décret susvisé précise que le Directeur Général d'un OPH peut toujours confier des délégations de signature à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service « pour les compétences qu'il exerce par délégation du conseil d'administration ».

Cela permet d'éclairer le fait que le Directeur Général peut aussi bien déléguer sa signature pour les actes qu'il établit dans le cadre de ses compétences propres que pour ceux réalisés dans le cadre des compétences qui lui sont déléguées par le Conseil d'Administration.

Le décret introduit la possibilité de subdéléguer la délégation de signature à d'autres membres de l'OPH si la délégation les y autorise expressément, ce qui introduit une souplesse de fonctionnement indéniable dans les services et souhaitée par HERAULT LOGEMENT.

La délégation de signature tient compte des principes suivants :

-Les cadres bénéficient par décision du Directeur Général d'une délégation permanente de signature pour les actes de gestion courante listés en annexe

-Les autres actes restent obligatoirement à la signature du Directeur général sauf délégation ponctuelle en cas d'absence, limitée dans le temps et détaillée.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration autorise :

ARTICLE 1 :

Le Directeur Général à déléguer sa signature, dans ce cadre, aux personnes d'encadrement nommément désignées ci-dessous et dans la limite des attributions des directions et des services tels que figurant dans le tableau en annexe 1 à la présente délibération :

M. Gilles CHARBONNIER, Directeur Général Adjoint en charge de la Proximité, des Territoires et des Services Locatifs

M. Pierre-Henry MAIALE, Directeur du Développement et de la Maîtrise d'ouvrage

M. Vivian RODRIGUEZ, Directeur des Ressources Internes

M. Cyril SALAZARD, Directeur des Finances et du Contentieux

M. Karim SEDDAOUI, Directeur des Systèmes d'information

M. Frédéric HAVOT, Directeur des Services Locatifs et de la Maintenance du Patrimoine

En cas d'empêchement ou d'absence de l'un des directeurs de Service, un autre directeur de Service nominativement désigné, peut être autorisé à recevoir délégation de signature en lieu et place du directeur empêché ou absent.

ARTICLE 2 :

Les Directeurs de Service à subdéléguer leur signature aux personnes nommément désignées et dans la limite des attributions des directions et des services tels que figurant dans le tableau en annexe 1 à la présente délibération.

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général à déléguer aux Directeurs de service et aux personnes nommément désignées la validation des engagements financiers selon les seuils fixés dans le tableau en annexe 2.

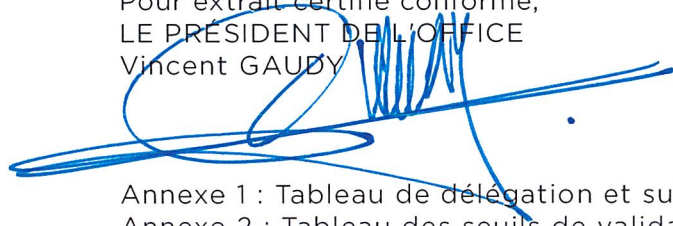
ARTICLE 4 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY



Annexe 1 : Tableau de délégation et subdélégation de signature

Annexe 2 : Tableau des seuils de validation des engagements financiers

CA du 21/10/2025
(GD/IL)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20251021-20251021-02-DG-DE
Date de télétransmission : 22/10/2025
Date de réception préfecture : 22/10/2025